

Affaire suivie par :
Pauline LUGNOT-ALBRECHT
Service Urbanisme et Démarches de Territoires
Unité Planification et Urbanisme

Tours, le **09 JAN. 2025**

Tél. : 02.47.70.80.56
Courriel : ddt-cdpenaf@indre-et-loire.gouv.fr

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION
DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE
DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES
NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS**

Séance du 12 décembre 2024

**I – OBJET : ÉTUDE D'UN DOSSIER DE RÉVISION ALLÉGÉE N° 1 DE PLAN LOCAL D'URBANISME DANS
LE CADRE DE L'APPLICATION DES ARTICLES L.153-34 DU CODE DE L'URBANISME ET
L.112- 1-1 DU CODE RURAL ET DE LA PÊCHE MARITIME**

1-1 - Pétitionnaire : Monsieur le Président de Tours Métropole

1-2 – Adresse du pétitionnaire : Tours Métropole Val de Loire
60 Avenue Marcel Dassault – CS 30651
37206 Tours Cédex 03

1-3 – Référence du dossier : PLU de la commune de Parçay-Meslay

1-4 – Objet du dossier : Révision allégée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de
Parçay- Meslay : Ouverture à l'urbanisation d'une zone 2AUy en zone
1AUy – Extension de la ZAC du Cassantin.

II – RÉGLEMENTATION APPLICABLE :

Textes de référence :

Loi de Modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010 : article 51

Loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014

Article L.112-1-1 du Code rural et de la pêche maritime

Article L.153-34 du Code de l'urbanisme

III – ÉTAIENT PRÉSENTS :

Membres avec voix délibérative :

- Monsieur Michaël CHARLOT, Directeur départemental des territoires, Adjoint, d'Indre-et-Loire, représentant monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire, Président
- Madame Myriam REBIAI, Cheffe du Service Urbanisme et Démarches de Territoires de la direction départementale des territoires d'Indre-et-Loire, représentant la directrice de la direction départementale des territoires d'Indre-et-Loire
- Madame Colette JOURDANNE, représentant le Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale
- Monsieur Joël BOISARD, représentant les Co-présidents de Terres de Liens Centre
- Monsieur Lilian GIBOUREAU représentant le Directeur de l'Institut National d'Origine et de la Qualité
- Monsieur Dominique DURAND, représentant le Président de la Ligue de Protection des Oiseaux
- Monsieur Olivier FLAMAN, représentant le Président des Propriétaires Forestiers de Touraine
- Monsieur Franck MALLET, représentant le Président de la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire
- Monsieur Alain ANCEAU, représentant le Président du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire
- Madame Patricia SUARD représentant le Président du Conseil Tours Métropole Val de Loire
- Monsieur Jacques THIBAUT, représentant le porte-parole de la Confédération Paysanne de Touraine
- Monsieur Dominique BOUTIN, représentant le Président de la Société d'Étude de Protection et d'Aménagement de la Nature en Touraine
- Monsieur Aurélien LEBRETON, représentant le Président des Jeunes Agriculteurs d'Indre-et-Loire

Pouvoirs :

- Monsieur Fabien LABRUNIE, représentant le Président de la Fédération départementale des Chasseurs a donné son pouvoir à la représentante du Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale (Colette JOURDANNE)
- Monsieur Nicolas STERLIN, représentant le Président de l'Union Départementale Syndicale des Exploitants Agricoles a donné son pouvoir au représentant du Président de la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire (Franck MALLET)

IV - Avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers sur Révision allégée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Parçay-Meslay : ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUy pour 28 ha sur la ZAC du Cassantin : (Avis simple)

- Vu le PLU de Parçay-Meslay approuvé le 25 septembre 2017,
- Vu les orientations et les objectifs du SCoT de l'Agglomération Tourangelle approuvé en 2013, relatifs au développement des équipements économiques,
- Considérant que le projet consiste à ouvrir à l'urbanisation la partie nord de la ZAC du Cassantin (27 hectares) classée en zone 2AUy à vocation dominante d'accueil d'activités économiques sur la commune de Parçay-Meslay,
- Considérant que le projet d'ouverture à l'urbanisation de ce secteur a pour objectif d'étendre les espaces proposés à la commercialisation pour permettre l'accueil d'activités économiques supplémentaires conformément aux orientations du SCoT de l'Agglomération Tourangelle et du PADD du PLU de Parçay-Meslay,
- Considérant que l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) de la zone d'activité du Cassantin a été modifiée,
- Considérant que les incidences du projet sur l'activité agricole, le paysage et le patrimoine sont jugées comme faibles,
- Considérant que des mesures de protection à destination du patrimoine, du bâti existant et des espèces végétales ont été actées,
- Considérant que le projet ne porte pas atteinte aux espaces agricoles.

1 avis :

1) Le projet recueille **11 votes favorables**, 3 votes défavorables et 1 vote par abstention sur 15 votes au regard des articles L.153-34 du Code de l'urbanisme et L.112-1-1 du Code rural et de la pêche maritime.

La CDPENAF émet un **avis Favorable** au regard des articles L.153-34 du Code de l'urbanisme et L.112-1-1 du Code rural et de la pêche maritime.

**Pour le Préfet d'Indre-et-Loire et
par délégation**

Le président de séance



Mickaël CHARIOT

